

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-cinq novembre**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	19/11/2025
Présents :	20	Date d'affichage :	19/11/2025
Votants :	22	Date de publication :	19/11/2025

Etaient présents :

AGUIAR Géraldine, **BEKHIT** Thierry, **BRUDERLI** Mariane, **DECHANOZ** Sylvie, **DESCAMPS** Gil, **DEVELAY** Fabienne, **DI CIOCCIO** Pietro, **FRANCO** Maelle, **GARNIER-MICHELIN** Sophie, **GEORGES** Corinne, **GRAUSI** Jérôme, **HABLIZIG** Karine, **KJAN** Sylvain, **MARTELIN** Yves, **MOLLARD** Yoann, **NOUET** Sylviane, **RAFFELLI** Gaël, **REIX** Stéphane, **ROMANOTTO** Nicolas, **TIRANNO** Gina.

Etaient absents et excusés :

BELMONTE Sophie, pouvoir à **GRAUSI** Jérôme, **SAETERO** Soledad, pouvoir à **MARTELIN** Yves.

Étaient absents :

NESMOZ David.

Secrétaire de séance : MARTELIN Yves

DELIBERATION n° 2025-059	ENFANCE JEUNESSE Convention Territoriale Globale
---------------------------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22, relatifs aux attributions du conseil municipal et du maire ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 214-2, relatif aux compétences des communes en matière de politique sociale, éducative et familiale ;

Considérant que la CTG permet de structurer et de coordonner les politiques communales en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs du territoire

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère ont engagé, à l'échelle du territoire, une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2021-2025.

Cette convention marque une évolution majeure dans la conduite des politiques publiques locales : Elle permet de dépasser les démarches par dispositifs pour privilégier une approche transversale et partenariale autour d'un projet partagé pour les familles.

La CTG vise à mutualiser les ressources, renforcer la cohérence de l'action publique et garantir une offre de services équitable, lisible et adaptée aux besoins des habitants.

Au-delà des compétences socles (petite enfance, enfance, jeunesse), la CTG intègre de nouveaux champs d'intervention : Parentalité et accompagnement à la fonction parentale, animation de la vie sociale et culturelle et logement, éducation, insertion et santé.

Les signataires de la CTG aux côtés de la CAF de l'Isère sont les collectivités et institutions investies dans les politiques sociales et familiales :

- Communes des Avenières Veyrins-Thuellin, Morestel et Tignieu-Jamezieu dans le cadre de leur compétence jeunesse et parentalité ;
- Département de l'Isère et Mutualité Sociale Agricole (MSA), engagés depuis 2023.

Dans le cadre du renouvellement de la CTG pour 2026-2030, la démarche s'élargit à de nouveaux partenaires : L'éducation nationale, en cohérence avec la stratégie du Territoire Éducatif Rural (TER), ainsi que les communes Porcieu-Amblagnieu, Saint-Chef et Saint-Romain-de-Jalionas, contractualisant avec la CAF pour leurs actions en direction des familles.

La nouvelle CTG vise à coordonner et renforcer les politiques publiques locales en faveur des familles, à partir d'un diagnostic partagé et de priorités d'action concertées entre collectivités, institutions et acteurs de terrain.

Elle constitue un cadre stratégique commun, fondé sur une concertation élargie avec l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et professionnels, au service d'une politique sociale et éducative globale.

Le diagnostic territorial fait apparaître plusieurs évolutions majeures :

- Une dynamique démographique soutenue, avec une croissance de +11,4 % entre 2010 et 2021 expliqués par des flux migratoires positifs.
- Une transformation de la structure des ménages : La taille moyenne diminue (2,42 personnes en 2021 contre 2,58 en 2010), tandis que la part des personnes seules (+37,5 %) et des familles monoparentales (+47,7 %) progresse fortement. Le territoire demeure néanmoins un territoire familial, avec 42,7 % des ménages comptant des enfants et une natalité stable autour de 1 400 naissances par an.
- Des projections à la hausse : Près de 93 500 habitants attendus à l'horizon 2050, assortis d'un vieillissement accru de la population ;
- Des projets structurants à venir : La construction des deux réacteurs EPR2 du Bugey et l'arrivée du tramway Lyon-Crémieu (2032) renforceront l'attractivité, mais aussi la pression sur le foncier, le logement et les services de proximité.

Les Balcons du Dauphiné se définissent ainsi comme un territoire d'équilibre entre ruralité et périurbanité, conjuguant vitalité démographique, attractivité économique et enjeux croissants d'adaptation des services publics (logement, mobilité, éducation, santé).

L'offre locale en matière de petite enfance, enfance et jeunesse illustre cette vitalité. Le territoire compte 11 structures d'accueil du jeune enfant intercommunales, 463 assistantes maternelles, 10 crèches publiques, 17 micro-crèches privées et 1 halte-garderie. Ce maillage dense reste néanmoins sous tension, notamment à l'ouest, où la demande excède l'offre (53 % de réponses positives).

Pour les enfants de plus de 3 ans, les 11 accueils de loisirs intercommunaux et les 3 centres sociaux accueillent chaque année plus de 4 000 enfants, contribuant à la continuité éducative et à la mixité sociale.

L'accompagnement des familles s'appuie sur trois Relais Petite Enfance (RPE), trois Lieux d'Accueil Enfant-Parent (LAEP), une Accorderie et un espace de vie socioculturel, renforçant le maillage de proximité et le lien social. Enfin, le territoire bénéficie de deux espaces France services, véritables relais d'accès aux droits et de médiation numérique, complétés par un réseau d'équipements culturels, sportifs et de santé structurant les principales polarités.

Le comité stratégique partenarial Territoire Éducatif Rural (TER), réunissant les partenaires institutionnels et l'État, assure le pilotage et le suivi de la CTG. Il se réunit annuellement pour évaluer les actions menées. Des comités thématiques (petite enfance, jeunesse, parentalité, inclusion...) associent les acteurs de terrain à la co-construction et à l'ajustement des projets.

Lors de la réunion du 7 octobre dernier, les partenaires ont défini les objectifs conjoints, axes prioritaires et plan d'actions concerté de la future convention.

Chaque signataire s'engage à :

- Contribuer à un observatoire territorial partenarial ;
- Coordonner l'action à l'échelle intercommunale autour des parcours de vie des habitants ;
- Consolider les parcours éducatifs et familiaux et soutenir les enfants à besoins spécifiques ;
- Accompagner les jeunes dans leur autonomie, leur engagement et leur citoyenneté.

Les quatre axes prioritaires proposés pour la CTG 2026-2030 sont :

- Axe 1 : Aider les familles à concilier vie familiale, professionnelle et sociale.
- Axe 2 : Soutenir la parentalité, le développement de l'enfant et la jeunesse : Égalité des chances, réussite scolaire, citoyenneté.
- Axe 3 : Améliorer le cadre de vie et les conditions de logement : Intégration et vie collective.
- Axe 4 : Favoriser l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle : Accompagnement du handicap, de la précarité et de l'emploi.

Ces axes sont déclinés dans un plan d'actions annexé à la convention, engageant les signataires dans leur champ de compétence au bénéfice des familles du territoire.

C'est dans ce cadre que la commune s'engage auprès des partenaires à déployer les services municipaux en lien avec les axes de la CTG et priorités définies.

La CAF poursuit et fait évoluer son soutien financier aux services aux familles, notamment via les dispositifs « bonus territoire CTG » et « bonus trajectoire de développement ».

Conclue pour la période 2026-2030, la CTG constitue un outil stratégique majeur pour garantir la continuité éducative, la cohésion sociale et le développement équilibré des Balcons du Dauphiné, au service de toutes les familles.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- **D'approuver l'engagement de la commune dans la démarche de la Convention Territoriale Globale 2026-2030 portée par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et la CAF de l'Isère ;**
- **D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention et tous les documents afférents à cette démarche.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jérôme GRAUSI

Yves MARTELIN

